

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD****SEANCE DU 23 OCTOBRE 2025**

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de conseillers présents à la séance :	21
Nombre de conseillers absents :	6
Nombre de conseillers ayant donné procuration :	3
Nombre de votants :	24
Date de la convocation :	17 octobre 2025
Date d'affichage :	17 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, BOÉTÉ Cécile, LE GALL Maël (19h15), CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane, LE FLOCH Éric, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, TASSEL Stéphane, BODEVEUR David, THEFO Laurence, BENECH Pauline, LE HERVÉ Thomas, BONIZEC Christel, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine

Absents : LE LUYER Martine, GUILLAUME Hervé, ANTHOINE Julien, LE DRET-STEUNOU Christelle, LE GUEVELLOU Marjorie, MARCHAND Cinderella

Procurations : ANTHOINE Julien à Yves BOURDON, LE DRET-STEUNOU Christelle à BICZO Sylviane, LE GUEVELLOU Marjorie à BODEVEUR David

Secrétaire de séance : HERVÉ Gildas

N°2025/88**Voirie*****Délibération procédant au classement d'une parcelle
dans le domaine public de la voirie communale***

Vu la délibération n°2024/84 en date du 10 octobre 2024 portant régularisation d'une emprise de voirie ;

Vu l'article L 2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) ;

Vu l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, précisant que le classement dans le domaine public peut être prononcé sans enquête publique préalable, lorsque ce classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie ;

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Nombre de suffrages exprimés :	24
Votes Pour :	24
Votes Contre :	0
Abstention :	0

PROCÉDE au classement dans le domaine public de la voirie communal de la parcelle suivante :

Nom de la rue/Localisation	n° de Parcelle	Contenance en m ²	Mètre linéaire de voirie	Date d'acquisition par la commune	Référence de la délibération lors de l'acquisition
Allée de Kernevez	AB 64	30	Néant	Acte administratif du 22 avril 2025 Publié le 12/05/2025 : Volume 2204P01 2025 P N°10752	2024/84 du 10/10/2024

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Vincent CLECH

Le secrétaire de séance,
Gildas HERVÉ

